

INFORMATION POUR LES ADHERENTS DE L'ANCEF

- ➡ Vous venez de souscrire au "PASSEPORT MONTAGNE " avec l'option COMPLEMENTAIRE
➡ Contrat ALBINGIA N° IA 2606651 – Version 2026 - 2027

QUI EST ASSURE ?

Les adhérents de l'ANCEF – Montagnes au Naturel titulaires de la carte portant mention de la souscription de l'option complémentaire.

QUELLES SONT LES GARANTIES ?

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	Franchise / sinistre
ASSURANCE DES DOMMAGES CORPORELS PAR ACCIDENT		
Décès	5 000 €	Néant
Invalidité permanente totale ou partielle suite à accident, selon barème inclus dans les Conventions spéciales.....	80 000 € (1)	Les invalidités inférieures à 33 % ne sont pas prises en charge
Remboursement de soins en France (<i>dans la limite des frais réels</i>).....	3 000 €	Néant
Remboursement de soins à l'étranger.....	10 000 €	Néant
Prothèses dentaires :		
- Par dent	200 €	Néant
- Par bris	200 €	
Bris de lunettes forfait	200 €	

(1) Garantie limitée à 800 000 € en cas de sinistre collectif.

Les garanties de l'option complémentaire n'interviennent qu'en complément du régime de sécurité sociale et/ou de tout autre organisme d'assurance ou de complémentaire santé.

Montant total maximum des indemnités versées par Assuré : 90 000 €

PRINCIPALES EXCLUSIONS

La pratique des activités suivantes n'est pas couverte :

- Format Ultra-trail de l'Echappée Belle
- Sports aériens
- Voile (pour les embarcations de plus de 5 mètres)
- Bateaux à moteur
- Sports mécaniques
- Concours et courses hippiques
- Activités exercées à titre professionnel
- Saut au tremplin, saut à l'élastique
- Bobsleigh, Skeleton
- Hockey sur glace
- Plongée à plus de 5 mètres
- Chasse
- Utilisation d'une arme à feu (sauf biathlon avec carabine à air comprimé)
- NB. : l'ascension du Mont Blanc doit être encadrée par un guide de haute montagne pour être assurée.
- NB. : limite d'altitude 4 810 m maximum pour toutes les activités

Vous pouvez consulter la notice du contrat d'assurance sur www.passeportmontagne.com

Pour toute information relative au contrat, prendre contact avec :

LXF Assurances

31 rue Henri Barbusse – 26000 VALENCE

Tél : 04.28.99.03.10 mail : sinistres@lxf-assurances.fr